

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 35 (1906)

Heft: 15

Rubrik: Rapport sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1905, lu à l'assemblée générale du 25 juin 1906, à Fribourg [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT

sur l'administration de la Caisse de retraite des membres du corps enseignant primaire et secondaire du canton de Fribourg, pour l'année 1905, lu à l'assemblée générale du 25 juin 1906, à Fribourg.

(Suite et fin.)

Cotisations des sociétaires.

Le caissier a perçu en 1905 :

a) 22 cotisations à 15 fr.	Fr.	330 —
b) 331 cotisations à 30 fr.	»	9,920 —
	Total	Fr. 10,250 —
En 1904, la Caisse avait reçu	»	10,940 —
Différence en moins	Fr.	690 —

La cause de cette diminution n'est pas difficile à trouver. Tandis qu'en 1904 il avait été perçu pour environ 1800 fr. de cotisations arriérées, ces mêmes arrérages ne s'élèvent, en 1905, qu'à 840 fr., y compris les cotisations de 20 nouveaux membres entrés en fonction en 1904.

La perception des cotisations, en 1905, a procuré moins de désagrèments au Comité que les années précédentes, et nous sommes heureux de pouvoir enregistrer un nouveau progrès dans cette partie importante de notre administration. Dans sa séance du 19 août, le Comité prescrivit au caissier les mesures à prendre contre les sociétaires qui n'auraient pas acquitté leur cotisation en temps dû, et qui, à cette date, paraissaient devoir être assez nombreux. L'exécution de ces mesures se montra efficace. Au 31 décembre, le nombre des cotisations impayées se réduisait à quelques unités.

Le Comité doit, du reste, des remerciements à la Direction de l'Instruction publique pour les mesures qu'elle voulut bien prendre à l'égard de quelques rares sociétaires récalcitrants chez qui la mauvaise volonté paraissait bien plus évidente que la gêne financière.

Subside de l'Etat.

En 1905, le subside de l'Etat s'est élevé à	Fr.	10,230 —
En 1904, l'Etat avait versé	»	10,980 —
Diminution.	Fr.	750 —

Cette diminution a les mêmes causes que celle constatée pour les cotisations. Au reste, le chiffre du subside est sensiblement égal à celui des versements faits par les sociétaires.

Subvention scolaire fédérale.

Pour la troisième fois, la Caisse de retraite a obtenu un subside extraordinaire prélevé sur la subvention de la Confédération à l'école primaire pour l'année 1905. De ce subside de 29,839 fr. 25, la Direction a déduit 1,101 fr. 30 payés à M le professeur Dr Graf, à Berne, à titre d'honoraires pour ses travaux relatifs aux bases

techniques de la Caisse. Le montant net touché par notre caissier se réduit donc à 28,737 fr. 95. Ajoutons que ce nouveau subside porte à 93,997 fr. 55 la somme totale allouée à notre institution sur les trois premières subventions fédérales à l'école primaire.

Amendes scolaires.

En exécution des art. 5, *litt. e*, de la loi et 32 du règlement, qui attribuent à notre Caisse le produit net des amendes scolaires, le caissier a reçu, en 1905, des différentes préfectures du canton :

1 ^o	De la préfecture de la Sarine	Fr.	723 60
2 ^o	» de la Singine	»	593 10
3 ^o	» de la Gruyère	»	349 —
4 ^o	» du Lac	»	349 90
5 ^o	» de la Broye	»	336 45
6 ^o	» de la Glâne.	»	261 25
7 ^o	» de la Veveyse	»	157 70
			Total Fr. 2,771 —

Cette somme dépasse de plus de 600 fr. la moyenne des dernières années. Faut-il attribuer cette augmentation extraordinaire à un accroissement non moins considérable du nombre des absences illégitimes ?

Dons et legs.

Point.

Dépenses.

Pensions.

En 1905, la Caisse de retraite a payé les pensions suivantes :

a)	41 pensions anciennes de 80 fr.	Fr.	3,280 —
b)	28 pensions de 120 à 300 fr. (loi de 1881)	»	6,045 —
c)	42 pensions de 300 ou 500 fr. (loi de 1895)	»	19,650 —
			Total pour 111 pensions Fr. 28,975 —

En 1904, la Caisse avait payé pour 110 pensions	»	27,790 —
Augmentation en 1905	Fr.	1,185 —

Toutes les pensions payées étaient échues le 31 décembre 1904.

L'augmentation d'environ 1200 fr est inférieure à la moyenne de 2000 fr. observée depuis 1895. Comme vous le savez, ces augmentations annuelles proviennent de ce que les pensions éteintes ensuite de décès n'étant, pour la plupart, que de 80 fr., n'arrivent pas à compenser les pensions nouvelles de 500 fr.

Sept instituteurs ou institutrices ont reçu leur première pension en 1905, soit quatre celle de 500 fr., un celle de 300 fr. et deux la demi-pension de 150 fr., prévue par la loi de 1881.

Sur les 111 pensions payées, 33 ont été acquises à des veufs ou veuves et 4 à des orphelins de sociétaires décédés.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de 1881, c'est à-dire pendant une période de 23 ans, la Caisse de retraite a payé à ses membres, en pensions et secours, la somme de 371 499 fr.

Remboursements de cotisations.

En 1905, aucune institutrice ayant fait des versements à la Caisse de retraite n'a demandé le remboursement de ses cotisations pour

cause de mariage. Par contre, il a été payé à la veuve de Bruno Tinguely, à Pont-la-Ville, mort en 1904 après avoir fait 15 versements, la moitié de ces cotisations par 269 fr. 80.

Secours.

A la veuve d'un sociétaire mort après avoir payé 18 cotisations dont aucune partie ne pouvait être remboursée, le défunt étant resté au bénéfice de la loi de 1881, il a été alloué, vu sa situation digne de pitié, le maximum du secours prévu à l'art. 16 de l'ancien règlement, soit 100 fr.

Frais d'administration.

En 1905, le sommaire de cette rubrique s'élève à . . .	Fr.	813 25
En 1904, il était de	»	858 45
Diminution	Fr.	45 20

Ainsi donc, malgré l'augmentation constante des affaires et les dépenses extraordinaires occasionnées par les immeubles de Prévondavaux, les frais d'administration ont encore diminué en 1905.

Impôts.

Vu l'augmentation constante du chiffre des impôts dus par la Caisse, le caissier a, avec raison, séparé ce genre de dépenses des frais divers. Les impôts payés en 1905 sur la fortune de la Caisse de retraite s'élèvent à la somme respectable de 814 fr. 69, y compris l'impôt communal et la cotisation d'assurance pour les immeubles de Prévondavaux, par 29 fr. 30.

Frais divers.

Le total de cette rubrique s'élève en 1905 à 1221 fr. 52. Si nous déduisons de ce chiffre le montant de 1101 fr. 30 payé, comme il est dit plus haut, à M. le Dr Graf, à Berne, pour ses calculs concernant les bases financières de la Caisse, il ne reste que la minime somme de 120 fr. 22 représentant les frais divers proprement dits.

Résumé du compte de caisse pour 1905.

A. — Recettes.

Solde du compte précédent	Fr.	5,467 57
Revenu des immeubles	»	442 —
Intérêts des capitaux	»	14,284 21
Cotisations des sociétaires, à 15 fr.	»	330 —
» » à 30 fr.	»	9,920 —
Subside de l'Etat.	»	10,230 —
Prélèvement sur la subvention scol. féd.	»	29,839 25
Amendes scolaires	»	2,771 —
Dons et legs	»	0 —
Total	Fr.	73,284 03

B. — Dépenses.

Excédent des placements sur les remboursements	Fr.	34,539 54
Pensions anciennes, échues le 31 décembre 1904	»	3,280 —
A reporter	Fr.	37,819 54

	Report	Fr. 37,819 54
Pensions selon loi de 1881, le 31 décembre 1904	»	6,045 —
» selon loi de 1895, le 31 décembre 1904	»	19,650 —
Remboursements de cotisations	»	259 80
Secours	»	100 —
Frais d'administration	»	813 25
Impôts	»	814 69
Frais divers	»	1,221 52
Solde en caisse au 31 décembre 1905.	»	6,560 23
	Total	<u>Fr. 73,284 03</u>

Nous pouvons tirer de ce tableau quelques données intéressantes :

Sommaire des recettes	Fr. 73,284 03
Moins le solde en caisse au 1 ^{er} janvier	» 5,467 57
Recettes réelles de 1905.	<u>Fr. 67,816 46</u>
En déduisant encore le subside fédéral par.	» 29,839 25
Il reste pour <i>recettes réelles ordinaires</i> de 1905.	<u>Fr. 37,977 21</u>
Sommaire des dépenses.	Fr. 73,284 03
Moins : Le solde en caisse au 31 déc. Fr. 6,560 23	
L'excédent des placements	
sur les remboursements	<u>34,539 54</u>
	» 41,099 77
Soit pour <i>dépenses réelles</i> de 1905	» 32,184 26
En 1904, les dépenses réelles s'élevaient à	» 30,800 46
Augmentation.	<u>Fr. 1,383 80</u>

chiffre à peu près égal à l'augmentation des pensions payées.

Mouvements des capitaux.

Sommaire des capitaux au 31 décembre 1904.	Fr. 391,708 97
Placements en 1905	Fr. 116,226 65
Remboursements en 1905	» 81,687 11
Excédent des placements, soit aug. des cap. placés	» 34,539 54
Sommaire des capitaux au 31 décembre 1905	<u>Fr. 426,248 51</u>

Détail des placements et des remboursements :

Placements :

a) Versements au compte courant de la Banque cantonale, au fur et à mesure des recettes.	Fr. 26,788 70
b) Cinq placements sur hypothèques, ensemble.	» 53,000 —
c) Valeur des immeubles Badoud, à Prévondavaux	» 7,700 —
d) Dépôt momentanément à la Banque d'Etat	» 28 737 95
	Total
	<u>Fr. 116,226 65</u>

Remboursements :

a) Prélèvements sur le compte courant de la Banque cantonale, au fur et à mesure des besoins	Fr. 37,164 60
b) Remboursement ou amortissement de 6 titres hypothécaires	» 10,400 —
	A reporter
	<u>Fr. 47,564 60</u>

	Report	Fr. 47,564 60
c) Remboursement d'un dépôt à la Banque d'Etat	»	32,477 60
d) Annuité ou solde de 27 cédulas de rachat	»	1,644 91
	Total	<u>Fr. 81,687 11</u>

Rentier.

Au 31 décembre 1905, le rentier de la Caisse se composait des titres suivants :

36 titres hypothécaires faisant ensemble pour un capital de	Fr. 283,000 —
2 cédulas de la Caisse hypothéc. pour un capital de	» 56,000 —
31 actions de la Caisse hypothéc. pour un capital de	» 16,550 —
2 actions de la Banque canton. pour un capital de	» 1,090 —
34 cédulas dites de rachat (solde), pour un capital de	» 4,968 36
1 récépissé de la Banque d'Etat	» 28,737 95
1 » de la Banque cantonale	» 28,902 20
Soit en tout 107 titres faisant ensemble p. un cap. de	<u>Fr. 419,248 51</u>

Vingt-sept membres du corps enseignant ayant souscrit des cédulas de rachat ont payé, au 1^{er} janvier 1905, leur huitième annuité, soit une somme totale de 1644 fr. 91. Dès l'année 1907, cette catégorie de titres, entièrement remboursée à quelques exceptions près, ne figurera plus au rentier.

Bilan au 31 décembre 1905.

Actif.

Valeur des immeubles de Prévondavaux	Fr. 7,700 —
Sommaire du rentier	» 419,248 51
Solde en caisse à ce jour	» 6,560 23
Mobilier (un coffre-fort)	» 470 —
Total de l' <i>actif</i> , soit <i>fortune nette</i>	Fr. 433,978 74
Fortune au 31 décembre 1904	» 397,646 54
Augmentation pour l'exercice	<u>Fr. 36,332 20</u>

En déduisant de cette somme de 36,332 fr. 20 le subside extraordinaire de 29,839 fr. 25 provenant de la subvention fédérale, il reste comme augmentation ordinaire de fortune, en 1905, 6,492 fr. 95. Si, par contre, on déduit de la somme seulement le montant net de la part du subside fédéral échue à la Caisse, il reste un *boni ordinaire* de 36,332 fr. 20 — 28,735 fr. 95 = 7,596 fr. 25, supérieur de 1144 fr. 11 à celui de 1904, malgré l'augmentation du chiffre des pensions. Ce résultat favorable est dû essentiellement à l'augmentation du revenu des capitaux.

Séances du Comité.

Notre Comité a tenu, en 1905, cinq séances, y compris une séance de relevée. Le nombre des affaires traitées, ayant donné lieu à des décisions, s'élève à 70, dont une dizaine ont été liquidées par correspondance. Très peu de ces questions sortent du cadre ordinaire des affaires dont le Comité est appelé à s'occuper : placements et remboursements de capitaux, perception des cotisations et annuités,

demandes de délais, situation de certains sociétaires vis-à-vis de la Caisse, etc.

Nous terminerons ici notre compte rendu en constatant que l'année 1905, a vu notre capital social s'accroître dans une large mesure, a été pour la Caisse de retraite une nouvelle année de prospérité financière. Puisse notre utile institution en voir encore plusieurs autres semblables !

La Tour-de-Peilz, en juin 1906

H. GUILLOT, *secrétaire*.

BIBLIOGRAPHIES

I

La Dissertation morale, par M. Roustan. Paris, Librairie classique Paul Delaplane.

Savoir écrire est si difficile qu'il n'est personne qui ne profitera pas d'une étude approfondie des ouvrages de M. Roustan, agrégé des lettres et professeur de première supérieure au Lycée de Lyon. L'auteur, dans sa collection la *Composition française*, a réuni et classé les conseils donnés à ses élèves, durant de longues années de professorat. Ces conseils sont répartis en six opuscules charmants in-18, à 90 cent. : la *Description et le Portrait*; la *Narration*; le *Dialogue*; la *Lettre et le Discours*; la *Dissertation littéraire*; la *Dissertation morale*, dernier opuscule, aimable cadet de cette intéressante famille que le Musée pédagogique a l'avantage de posséder, grâce à l'obligeance de M. Paul Delaplane, éditeur à Paris.

Dans son dernier ouvrage, Roustan traite d'une façon attrayante, avec des exemples nombreux, l'invention, la disposition et l'élocution dans la dissertation morale qui est ainsi enseignée au point de vue de sa méthode et de ses applications. En appendice, une série abondante de sujets à traiter complète l'intéressante plaquette qui clôt elle-même la série de la *Composition française*. R. C.

II

Le Traducteur, journal bimensuel pour l'étude des langues allemande et française. Tous ceux qui s'intéressent à l'étude comparée de ces deux langues trouveront dans cette utile publication un moyen simple et agréable pour développer leurs connaissances. Elle offre à ses abonnés l'avantage de pouvoir correspondre avec les lecteurs de langue étrangère. Chaque numéro comprend, grâce à la grande variété des lectures, un énorme choix de mots que l'on peut s'approprier facilement. — Numéros spécimens gratuits sur demande par l'administration du *Traducteur*, à La Chaux-de-Fonds (Suisse).

III

Dictionnaire géographique de la Suisse, publié sous les auspices de la Société neuchâteloise de géographie et sous la direction